

NOTRE TEMPS.[COM](http://notretemps.com)

Par Jean-Christophe Martineau le 24 septembre 2014



Organisations de retraités et professionnels de l'aide au grand âge veulent que les fonds de solidarité pour l'autonomie (Casa) soit intégralement affectés au soutien des personnes âgées en perte d'autonomie dès janvier 2015.

Échaudés et vigilants. À l'approche de l'examen par le Parlement du projet de loi de financement de la sécurité sociale 2015 (PLFSS), et de la loi d'adaptation de la société au vieillissement (ou loi autonomie), les organisations de retraités ainsi que les fédérations de l'aide à domicile et les professionnels du secteur des personnes âgées (1) font entendre leur voix.

Ils montent au créneau afin d'exiger davantage de moyens financiers pour le secteur des personnes âgées. Dans leur ligne de mire: l'affectation de l'intégralité de la Contribution additionnelle de solidarité pour l'autonomie (Casa) à l'aide au grand âge. Instaurée en 2013, **la Casa est payée exclusivement par les retraités imposables et rapporte environ 645 millions d'euros.**

*1/ Ucr-CFDT, CFTC, CFE-CGC, CGT, FO, CNR, Fenara, FGR-FP, Fnar, Fnsea, Générations Mouvement, UFR, Uniorpa, Unirc, UNRPA, Unsa-retraités, Adessa, ADMR, AD-PA, FHF, FNAAFP/CSF, Fnadepa, **Fnaqpa**, France Alzheimer, SNGC, Una, Uniopss*

• Arrêter le détournement des fonds Casa dès janvier 2015

Mais en l'absence de cadre légal (la Casa constitue le bras financier de la future loi d'adaptation de la société au vieillissement), la contribution a servi à renflouer le Fonds de solidarité vieillesse (FSV). Le FSV finance l'Aspa, l'ex-minimum vieillesse, ainsi que les cotisations retraite des chômeurs et des salariés en arrêt maladie. **Autant de dispositifs de solidarité primordiaux, mais qui n'ont rien à voir avec la mission de la Casa: le soutien au grand âge.**

Depuis 2013, plus d'un milliard d'euros ont ainsi été affectés au FSV. Alors que la loi d'adaptation au vieillissement a été annoncée pour la mi-2015 par la secrétaire d'État à la Famille et aux Personnes âgées, Laurence Rossignol, les organisations de retraités craignent que la moitié des 645 millions d'euros de la Casa servent une nouvelle fois à autre chose qu'à son objet. "Nous voulons que les crédits de la Casa aillent bien à l'aide aux personnes âgées dès le mois de janvier 2015. Il n'est pas nécessaire d'attendre que la loi soit promulguée pour utiliser cet argent ! Les besoins du secteur sont identifiés...", martèle Sylvain Denis,

vice-président du Comité national des retraités et personnes âgées. "Ce n'est pas à Bercy, au ministère des Finances, de décider de la politique sociale du pays !"

• Soutenir l'aide à domicile

De fait, les associations d'aide à domicile connaissent d'importantes difficultés financières. "Tant que des départements fixeront un tarif horaire de 18 euros, alors que le coût réel varie de 20 à 21 euros, la situation ne pourra que s'aggraver. **Résultat: beaucoup d'associations ont épuisé leurs réserves et doivent être soutenues.** Elles le sont ponctuellement via un fonds d'urgence, mais il faut un fonds de garantie, pérenne, et revoir la tarification des services", résume Pascal Champvert, président de l'Association des directeurs au service des personnes âgées (AD-PA), lui-même directeur d'une maison de retraite et d'un service d'aide à domicile.

"La Casa peut permettre de recruter du personnel, aussi bien à domicile qu'en établissement, poursuit-il, et d'**appuyer, par exemple, les Maisons pour l'autonomie et l'intégration des malades d'Alzheimer**, les Maia", poursuit-il.

• Associer les retraités aux décisions

Les mouvements de retraités s'interrogent également sur la représentation des personnes âgées au sein des futures instances de pilotage prévues par le projet de loi: le Haut Conseil de la famille et des âges de la vie, les comités départementaux de la solidarité et de l'autonomie et la conférence départementale des financeurs.

"**Nous voulons être consultés lors de l'élaboration des décrets d'application de la loi**", revendique Dominique Fabre, secrétaire nationale de l'Union confédérale des retraités-CDFT. "Il est inacceptable que les retraités ne siègent pas dans la conférence des financeurs alors que ce sont eux qui payent la Casa!" Après avoir écrit au Premier ministre et aux ministres concernées, les 28 mouvements de retraités et organisations professionnelles, vont mobiliser leurs adhérents pour qu'ils interpellent leurs députés et sénateurs qui débattent du projet de loi cet automne.